

Arrêté du Préfet : port du masque obligatoire à L'Isle-Adam



Port du masque **OBLIGATOIRE**



Suite à un arrêté du Préfet du Val d'Oise, l'obligation du port du masque est reconduite sur l'espace public dans les Villes du Val d'Oise dont la population est supérieure à 10 000 habitants, dont L'Isle-Adam et pour les personnes de 11 ans et plus.

Cette obligation ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité sportive ou aux utilisateurs d'un moyen de déplacement individuel.